

À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES

Le 8 avril 2025, le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le *Règlement 978-25 – Règlement décrétant des travaux de construction d'un nouveau centre communautaire dans le cadre du programme d'aide financière Pracim et un emprunt de 6 500 000 \$ sur 30 ans.*

Que ledit règlement soit déposé à mon bureau, à la mairie, 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 24^e jour d'août 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte